

Rapport n° 2	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 24 juin 2013		Chapitre : Article :

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

Par délibération n° 1 du présent Conseil d'Administration, vous avez approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 dont la section de fonctionnement faisait apparaître un excédent (hors restes à réaliser) d'un montant de 6 302 242,98 € et la section d'investissement un excédent (hors restes à réaliser) d'un montant de 5 211 235,29 € et d'un solde de restes à réaliser de 6 869 756,73 €. Considérant que le budget 2012 comportait en prévision un virement à la section d'investissement de 1 988 011,55 € qui ne donne pas lieu à réalisation, le besoin de la section d'investissement s'élève à 1 658 521,44 €.

Dans ces conditions et sur proposition du Président, il est proposé de confirmer la délibération d'affectation provisoire du résultat prise le 4 février 2012 et d'affecter au budget de l'exercice 2013 le résultat comme suit :

- section d'investissement recettes à l'article 001 : 5 211 235,29 €
- section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 4 643 721,54 €
- affectation en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement : 1 658 521,44 €

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

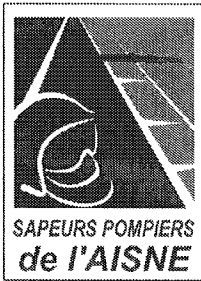
Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit :

- Section d'investissement recettes à l'article 001 : 5 211 235,29 €
- Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 4 643 721,54 €
- Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 1 658 521,44 €

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 2	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 24 juin 2013		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents : ...	16
Votants :	16

Affiché le : **Le 24 juin 2013 à 16 heures**, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 3 juin 2013, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Thierry DELEROT représentant Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Gilbert SIMEON~~.

II - Membre de droit

Monsieur Grégory CANAL, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

- M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
- ~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~
- M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier
- M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
- ~~M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non-officier~~
- M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : MM. Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Paul GIROD, Gilbert SIMEON, Colonel Stephan ANTHONY, Sergent Chef Mickaël MOINAT.

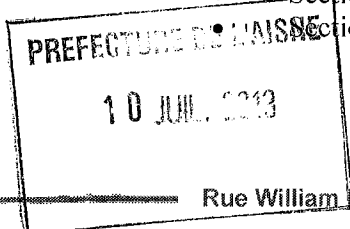
Assistaient à la séance : Monsieur Charles COQUELLE, payeur départemental
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, Lt-Colonel Christophe PETIT,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mmes Josiane GRIMPRET,
Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT
DE L'EXERCICE 2012**

Vu le rapport n° 2 ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit :

- Section d'investissement recettes à l'article 001 : 5 211 235,29 €
- Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 4 643 721,54 €
- Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 1 658 521,44 €



Le Président,

Thierry THOMAS